



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Madame Océane CHARRET-	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	GODARD	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR-	Monsieur Massar N'DIAYE	BOURGUIGNAT
ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN-	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
GENDRE	Monsieur Jean-François	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Christophe BERTHIER	COURGEY	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE

OBJET : PETITE ENFANCE

Convention territoriale Globale – Avenants Concessions de service public – Multi-accueils Junot – Roosevelt – Le Tempo

Le Conseil municipal dans sa séance du 25 mars 2019 a décidé de confier à la Fédération Léo Lagrange l'exploitation de la crèche multi-accueil du Tempo sous la forme d'un affermage d'une durée de cinq ans prenant effet le 1er septembre 2019 jusqu'au 31 août 2024. Il a également décidé, dans sa séance du 13 décembre 2021, de confier à la SAS Les Petits Chaperons Rouges l'exploitation des crèches multi-accueils Junot et Roosevelt sous la forme d'un affermage d'une durée de quatre ans prenant effet le 29 mai 2022 jusqu'au 31 mai 2026.

Les prix de places proposés dans ces deux délibérations prenaient en compte le versement du contrat enfance jeunesse à la ville de Dijon. Or, la convention territoriale globale signée entre la CAF et la Ville prévoit dorénavant qu'un bonus territoire qui s'élève à 1757,85 € par place, en remplacement du contrat enfance jeunesse, est versé directement aux concessionnaires et avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022.

Ainsi une modification des deux contrats d'affermage par voie d'avenant est rendue nécessaire pour absorber l'effet suivant :

Le prestataire ayant reçu de la CAF le montant du bonus territoire depuis le 1^{er} janvier 2022, il convient de reverser à la Ville de Dijon le trop-perçu pendant la période durant laquelle le prix initial a été appliqué.

Ainsi le prix de la place pour la DSP Le Tempo s'élevant initialement à 8 506,35 €, il sera ramené à 6 748,50 €, une fois le montant du bonus territoire déduit.

La SAS fédération Léo Lagrange ayant reçu de la Ville de Dijon un trop-perçu d'un montant total de 35 157 € pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, il sera procédé à l'établissement du titre de recettes correspondant.

Par ailleurs, le prix de la place pour la DSP Junot s'élevant initialement à 7 145,38 € et à 5 146,89 € pour Roosevelt, il sera ramené à 5 387,53 € pour la DSP Junot et à 3 389,04 € pour Roosevelt une fois le montant du bonus territoire déduit.

La SAS Les Petits Chaperons Rouges ayant reçu de la Ville de Dijon un trop-perçu d'un montant total de 145 542,43 € pour la période allant du 29 mai au 31 décembre 2022, il sera procédé à l'établissement du titre de recettes correspondant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

– **d'approuver** les projets d'avenants aux concessions de service public Le Tempo et Junot-Roosevelt prenant en compte les nouvelles règles financières proposées par la Convention Territoriale Globale, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

– **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les avenants définitifs, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN